



CLASSIQUES
GARNIER

CHÉRY (Aurore), « Louis XVI, l'ami des Rousseau du ruisseau. Une histoire de la presse et du roi de France au xviii^e siècle », *Les Expressions de la manipulation du Moyen Âge à nos jours*, p. 233-259

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-5992-4.p.0233](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-5992-4.p.0233)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2016. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

RÉSUMÉ – La théorisation d'une désacralisation de la monarchie au cours du XVIII^e siècle a longtemps laissé supposer que l'image royale était en déshérence à la veille de la Révolution. Cet article cherche à montrer comment Louis XVI s'est efforcé de contrôler son image et de manipuler l'opinion publique. Pour cela, il s'est essentiellement appuyé sur la presse, en apportant discrètement son soutien à certains titres et en entretenant des rapports de proximité avec des journalistes influents.

LOUIS XVI, L'AMI DES ROUSSEAU DU RUISSEAU

Une histoire de la presse et du roi de France
au XVIII^e siècle

Quand un règne s'achève par une révolution, on est souvent plus prompt à s'interroger sur les causes de cette dernière que sur les raisons qui ont pu la retarder plus ou moins longtemps. C'est plus particulièrement ce qui se passe dans le cas de la Révolution française. En effet, dans une perspective de « désacralisation » de la monarchie, Roger Chartier ou Robert Darnton ont pu expliquer que la subversion de l'image royale en serait l'une des causes¹. Il est cependant probable que, en l'absence de révolution, le même phénomène aurait pu être interprété comme une habile tentative de manipulation de l'opinion par une monarchie moderne, consciente des enjeux posés par le développement de la presse. Par conséquent, en évitant le piège des dérives téléologiques, c'est cette deuxième hypothèse, à première vue paradoxale, que nous essaierons de défendre ici. Il ne s'agira pas de se demander si cette prétendue désacralisation a conduit à la faillite du pouvoir, mais plutôt de s'interroger sur les raisons de la popularité légendaire de Louis XVI qui, aujourd'hui encore, fait partie d'une certaine vulgate du « roi bienfaisant » ou du « roi débonnaire ». Si l'on accepte finalement de prendre en compte la Révolution, on pourra se demander si ce n'est pas justement cette popularité qui, en laissant le roi s'illusionner, jusqu'à Varennes, sur ses capacités à prévenir ou à mettre fin aux subversions, a rendu la Révolution d'autant plus inéluctable.

1 Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990 ; Robert Darnton, *Bobème littéraire et Révolution : le monde des livres au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1983.

LOUIS XVI, HÉRITIER DE STANISLAS

Afin de comprendre les mécanismes de manipulation de l'opinion qui se mettent en place sous Louis XVI, il est indispensable de concevoir un rôle actif du roi lui-même. Pour cela, il peut être utile de revenir sur un certain nombre d'aspects de son éducation qui ont été négligés jusqu'à présent. Si Pierrette Girault de Coursac¹ ou Pascale Mormiche² ont pu souligner l'étendue de ses connaissances et ont étudié la personnalité du duc de La Vauguyon, son précepteur, elles se sont peu étendues sur l'influence qu'ont pu exercer sur lui les membres de sa famille et, plus particulièrement, le roi Stanislas Leszczyński. C'est en effet à lui que le fils de Louis XV pensa un temps confier l'éducation de ses enfants. Il lui écrivait à ce propos :

Vous avez élevé la reine, je me fais gloire d'être moi-même votre élève par tous les sages conseils que vous m'avez donnés et les grands exemples que vous avez mis sous mes yeux. [...] Je me vois quatre garçons : tout ce que je souhaite à présent, c'est que Dieu les conserve et qu'il les fasse ressembler à leur bisaïeul. Ils n'auraient pas besoin d'autre recommandation pour être aimés et respectés, pour faire le bonheur du pays qu'ils habiteront : pardonnez-moi cette vérité ; elle a échappé au sentiment qui me pénètre³.

La popularité de Stanislas était grande en effet. Certes, il avait peu régné et il avait dû quitter la Pologne, mais les succès qu'il rencontrait en Lorraine et auprès de la plupart des hommes de lettres en faisaient un modèle recommandable pour un futur souverain, en un temps où la monarchie s'inquiétait de plus en plus de séduire l'opinion. Parmi les admirateurs de Stanislas, on pouvait compter des personnalités aussi diverses que le marquis d'Argenson, l'avocat Barbier, ou encore Montesquieu et Voltaire. À vrai dire, dans ce concert de louanges, seul Grimm semblait oser poser un regard un peu plus distant et amusé. Les publications concernant Stanislas reflètent ce plébiscite général, et

1 Pierrette Girault de Coursac, *L'éducation d'un roi, Louis XVI*, Paris, François-Xavier de Guibert, 1998.

2 Pascale Mormiche, *Devenir prince : l'école du pouvoir en France, xvii^e-xviii^e siècle*, Paris, CNRS Éd., 2009.

3 Proyard (abbé), *Histoire de Stanislas I^{er}*, Lyon, 1784, vol. 1, p. 275-276.

l'on peut signaler la publication, dès 1741, à Londres, d'une première hagiographie : *Histoire de Stanislas 1^{er}, roi de Pologne, grand-duc de Lituanie, duc de Lorraine et de Bar* par Jean-Guillaume de Chevrières. Elle fut suivie en 1784 par l'*Histoire de Stanislas 1^{er}*, écrite par l'abbé Proyart, grand apologiste de la famille royale. Le dauphin, fils de Louis XV, semblait avoir suivi lui-même les méthodes de son grand-père, puisqu'il se rendit assez largement populaire, passant à la fois pour un « dévôt » et pour un émule des philosophes. Mais dans la mesure où, ne régnant pas, il pouvait plus naturellement canaliser tous les courants d'opposition, ce qu'il devait à Stanislas apparaît peut-être moins clairement.

La façon dont Stanislas a conquis les Lorrains, qui lui étaient largement hostiles quand il arriva à Lunéville en 1737, est un bon exemple des stratégies qu'il pouvait déployer pour soigner sa réputation de souverain populaire. S'il agit en monarque bienfaisant, son intérêt est surtout de mettre cette bienfaisance en scène et de faire connaître ses actions. Il créa ainsi près d'une cinquantaine de fondations, dont les objectifs étaient aussi divers que de secourir les indigents, les orphelins et les enfants trouvés ou bien les malades. En 1752, il adresse au Parlement, la Cour souveraine de Lorraine, un précis de la création de ses fondations, ce qui est l'occasion d'une première publicité pour les œuvres charitables de Stanislas¹. Puis, afin de toucher un public plus large encore, c'est un recueil qui reprend la liste de l'ensemble de ses fondations qui est publié à Lunéville en 1762². Enfin, en 1763, il fait publier un recueil de divers de ses écrits sous le titre d'*Œuvres du philosophe bienfaisant*.

Déclinant l'offre du dauphin de présider à l'éducation de ses enfants, il lui répond néanmoins en développant plus avant certaines de ses vues sur l'éducation des princes :

Qui apprendrait à vos enfants à savoir se faire à propos petits avec les petits, leur apprendrait comment Henri IV est devenu Henri le Grand. L'art le plus nécessaire aux princes, c'est celui de se faire aimer des peuples. Que cet art est difficile en Pologne ! Mais en France, qu'on ne fasse point de mal au peuple, on en sera aimé : qu'on lui veuille du bien, on en sera idolâtré. Mais le peuple ne connaît vos sentiments pour lui qu'autant que vous les lui manifestez extérieurement. [...] Il est si aisé pour des princes de donner une

1 Joseph-Nicolas Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, 1784, vol. 7, p. 446.

2 Joseph-Nicolas Guyot, *op. cit.*

marque d'estime encourageante, de dire au public un mot gracieux. Ce mot vole de bouche en bouche, et se répète avec attendrissement jusqu'au fond des provinces. Des princes imbéciles ont parfois méprisé les peuples ; mais tous les grands princes ont senti qu'ils tenaient d'eux la puissance et les richesses¹.

Des conseils qui ont visiblement été suivis pour l'éducation du futur Louis XVI, ne serait-ce qu'à en juger par l'usage qu'il a fait, une fois roi, de l'image de Henri IV à son propre profit². D'une manière générale, les enfants du dauphin semblent avoir intégré précocement les méthodes de leur aïeul, si l'on s'en réfère à une anecdote relative au duc de Bourgogne. Le jeune garçon, trouvant sur son bureau un compliment qui lui était adressé, s'en empare et le glisse dans sa poche. Puis, il s'en va en prenant soin de le semer négligemment en chemin. Pour expliquer son geste, il répliqua : « C'est que quelqu'un trouvera ce papier, le ramassera, lira ce qu'il contient et cela courra dans le peuple³. »

Le dauphin a par ailleurs pris soin de l'image que ses enfants renvoyaient au public. Alors qu'il était mourant à Fontainebleau, à l'automne de 1765, il veillait néanmoins sur l'éducation de ses enfants. Constatant que le duc de Berry, le futur Louis XVI, n'y mettait pas l'ardeur requise, il décida de le punir en l'empêchant de participer à la chasse de la Saint-Hubert. Cette anecdote est souvent mentionnée sans qu'on en mesure toute la portée pour l'image du futur souverain. La Saint-Hubert était l'un des grands rendez-vous de la Cour, il s'agissait donc d'un geste lourd de sens. C'est probablement ce qui, dès 1766, encouragea la dauphine à faire mentionner l'anecdote dans un éloge du dauphin écrit par l'abbé Soldini :

Comme c'est la plus solennelle de toutes [les chasses], et que les ambassadeurs des Cours étrangères y sont appelés, la punition parut à la famille royale trop forte pour un prince de cet âge et qui en sentit l'étendue. La Reine et Mesdames employèrent leur médiation pour faire lever cette défense ; Mgr. le Dauphin qui était alité résista persévéramment sans qu'on ait pu le gagner⁴.

1 Proyard, *op. cit.*, vol. 1, p. 128-129.

2 Sur ce point, voir Aurore Chéry, « Louis XVI ou le nouvel Henri IV », *Bulletin du Centre de Recherche du Château de Versailles*, 16 septembre 2010, <http://crcv.revues.org/10466> ; DOI : 10.4000/crcv.10466.

3 Abel Dechêne, *Un enfant royal, Louis-Xavier, duc de Bourgogne*, Paris, 1933, p. 64.

4 Bibliothèque nationale (désormais : BN), mss. Ff 13784, p. 36 *sq.*, citée par Pierrette Girault de Coursac, *L'éducation d'un Roi, Louis XVI*, Paris, F. X. de Guibert, 1995, p. 80-81.

L'anecdote est également reprise par l'abbé Proyart dans son panégyrique du dauphin de 1777. Il y ajoute alors le point de vue de Louis XV :

Le roi était charmé de voir les jeunes princes. "Quand vous empêchez vos enfants de se trouver à mes chasses, disait-il au dauphin, c'est moi-même autant qu'eux que vous mettez en pénitence." [...] Louis XV, cependant, sentant assez que cette fermeté du dauphin était dirigée par un zèle éclairé sur les véritables intérêts de ses enfants, ne voulut jamais rien ordonner en cette partie¹.

Cette punition ordonnée par le dauphin prenait d'autant plus de valeur qu'il se savait mourant. En agissant de la sorte, il contribuait à construire l'image du fils qui était sur le point de lui succéder : une image en contraste avec celle de Louis XV qui inscrivait le futur dauphin dans sa propre continuité. En effet, si Louis XV, de même que Louis XIV, passait pour un roi chasseur, il n'avait aucunement tenu compte de la déqualification qui touchait la chasse dans l'opinion au XVIII^e siècle². Sa pratique assidue de l'exercice participait d'une impopularité croissante. Aussi, selon les gazetins de la police secrète, les « mauvais propos » sur le roi portaient souvent sur la chasse qui passait pour être son seul véritable objet d'intérêt³. Le dauphin, au contraire, s'était protégé d'une telle réputation, puisqu'il avait renoncé à la chasse suite à un accident en 1757. Il cherchait vraisemblablement à protéger de même la réputation de son fils. La punition si largement relayée montrait au public qu'il lui avait enseigné à tenir la chasse à sa juste place : celle d'un simple loisir qui ne saurait jamais passer avant les affaires de l'État. Il est vrai que, par la suite, Louis XVI n'en aura pas moins été un roi chasseur, mais les stratégies apprises dans son enfance lui permettaient de se façonner une image de roi bienfaisant par d'autres moyens.

1 Proyart (abbé), *Vie du dauphin, Père de Louis XVI*, Paris, 1777, p. 178.

2 Pour une analyse du phénomène, voir Philippe Salvadori, *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996, p. 241.

3 Arlette Farge, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1992, p. 158.

JACOB-NICOLAS MOREAU, L'HOMME DE PLUME
AU SERVICE DE LA MONARCHIE

À côté de Stanislas, un autre homme a probablement joué un rôle important dans la manière dont les petits-fils de Louis XV ont géré leur rapport à leur image et à l'opinion, il s'agit de Jacob-Nicolas Moreau. Lui aussi avait été choisi par le dauphin pour éduquer ses enfants, et c'est dans ce but qu'il rédigea un *Discours sur la Justice*, ainsi qu'un *Discours sur la Fermeté* à l'intention du duc de Berry, qui n'étaient, selon Moreau, que « le développement des vues de feu Mgr. le Dauphin¹ ». Comme Moreau avait suscité la méfiance de l'abbé de la Vauguyon, il n'eut pas de lien direct avec son élève, mais il sut néanmoins rester dans son souvenir. Dès août 1774, quelques mois seulement après son avènement, Louis XVI recréait en effet volontiers pour lui une seconde place d'historiographe de France. Pierrette Girault de Coursac, particulièrement hostile à Moreau, prétend que le roi tenait en « très médiocre estime les talents d'historien de Moreau² ». C'est possible, mais il lui reconnaissait néanmoins des qualités qui pouvaient le rendre utile à cette place d'historiographe et pour le comprendre, il faut sans doute regarder du côté des analyses de Dieter Gembicki³ et de Keith Baker⁴ qui nous intéressent particulièrement ici. Au fil du temps, Moreau est devenu un maître dans l'art de la manipulation de l'opinion et, à la fin des années 1750, il se fit propagandiste au service du gouvernement. Dès 1755, il rédigeait des écrits pour défendre la politique de la France dans la guerre qui l'opposait à l'Angleterre⁵ de sorte qu'il encourageait les sentiments patriotiques de l'opinion et justifiait notamment les impositions nouvelles

1 Jacob-Nicolas Moreau, *Mes Souvenirs*, éd. C. Hermelin, Paris, Plon, 1898-1901, 2 vol. ; vol. 2^e, p. 23.

2 Pierrette Girault de Coursac, *op. cit.*, p. 146.

3 Dieter Gembicki, *Histoire et politique à la fin de l'Ancien Régime : Jacob Nicolas Moreau (1717-1803)*, Paris, Nizet, 1979.

4 Keith Michael Baker, « Controlling French History : The Ideological Arsenal of Jacob-Nicolas Moreau », dans Keith Michael Baker (dir.), *Inventing the French Revolution : Essays on French Political Culture in the Eighteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 59-85 ; *Id.*, *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIII^e siècle*, Paris, Payot et Rivages, 1993.

5 Jacob-Nicolas Moreau, *op. cit.*, vol. 1^{er}, p. 59.

mises sur le compte de la guerre. Cette propagande prit essentiellement la forme d'un journal avec la parution de l'*Observateur hollandais* à partir de septembre 1755. Issu d'une famille janséniste, Moreau ne pouvait ignorer l'impact de la parution des *Nouvelles ecclésiastiques* sur l'opinion et l'influence grandissante de la presse. Dans un tel contexte, la *Gazette de France* commençait à faire pâle figure pour défendre la position d'un gouvernement souvent mis à mal par les remontrances des parlements. Sans compter que la presse avait beaucoup évolué au cours du XVIII^e siècle. À la suite de Jürgen Habermas¹, de nombreux chercheurs ont souligné à quel point le quotidien britannique *The Spectator*, créé en 1711, avait modifié les pratiques journalistiques. En se présentant comme la prolongation écrite des discussions de café, il mettait en scène un personnage principal fictif, Mister Spectator, et des personnages secondaires. Chacun présentait un point de vue différent et adoptait un sociolecte propre qui contribuait à un effet de comique. Sur un ton badin, Mister Spectator observait la société britannique et séduisait ainsi un large public. Tout en se piquant de neutralité politique, il véhiculait en douceur les doctrines du parti *whig*². Ce journal était connu en France, puisqu'il a même bénéficié d'une traduction française, et il fut une importante source d'inspiration pour nombre de périodiques du XVIII^e siècle³.

À n'en pas douter, il fut l'une des sources d'inspiration de Moreau pour l'*Observateur hollandais*. Il lui donna en effet une forme épistolaire qui, à la manière de ce que faisait le *Spectator*, créait un effet de proximité entre l'auteur et le lecteur et facilitait l'identification entre l'un et l'autre. Ayant à traiter de sujets politiques, il ne pouvait toutefois pas se targuer de la même neutralité que son modèle britannique, mais en faisant passer son observateur pour un étranger, il regagnait en crédit d'impartialité. L'avocat Barbier se serait ainsi volontiers laissé prendre à la fable du Hollandais :

Il paraît ici des feuilles sous le titre d'*Observateur hollandais*. C'est un Hollandais, retiré à Paris, qui écrit à un ancien ami, en Hollande, pour lui rendre compte

1 Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978, p. 43.

2 Donald J. Newman, *The Spectator : Emerging Discourses*, Newark, University of Delaware Press, 2005, p. 24-29.

3 Michel Gilot et Jean Sgard, « Le journaliste masqué. Personnages et formes personnelles », dans Pierre Rhétat (éd.), *Le Journalisme d'Ancien Régime*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982, p. 285-313.

des faits arrivés en Amérique depuis le mois d'août dernier. Il lui peint la trahison, la perfidie et la violation des traités de la part des Anglais contre les Français. Il les compare aux corsaires d'Alger et de Tunis par rapport à tous les vaisseaux qu'ils nous ont pris sans aucune déclaration de guerre et quand toute l'Europe est en pleine paix. Il découvre le projet de la nation anglaise de s'emparer des possessions des Français, et de jeter ensuite leurs vues sur les possessions des Espagnols et des Hollandais pour se rendre maîtres du commerce de toute l'Europe. Projet vaste ! Ces détails sont expliqués sur les traités et les cartes de l'Amérique septentrionale. Le roi d'Angleterre n'est pas même épargné dans ces feuilles périodiques. On dit que M. l'abbé de la Ville, qui a été en Hollande et qui est premier commis des affaires étrangères, est l'auteur du fond et du système, et que cela est rédigé par M. de Gennes ou M. Moreau, avocat au parlement de Paris, qui sont effectivement de belles plumes¹.

Par conséquent, l'*Observateur hollandais* a contribué à entretenir la confusion sur l'origine du discours. Pratique courante pour les écrits cherchant à contourner la censure, elle bénéficiait de ce fait de la bienveillance du public dont l'intérêt, par ailleurs, était aiguisé par les clefs à trouver. La nouveauté introduite par Moreau consistait à utiliser cette stratégie au profit du discours dominant et non plus pour la subversion. Dans les années 1750, les lecteurs français étaient d'autant plus disposés à se faire les dupes de publications politiques au service du gouvernement qu'elles flattaient leur sentiment patriotique. Pourtant, Louis XV et ses ministres ne semblent pas avoir compris tout le parti qu'ils pouvaient en tirer et Moreau faisait figure d'exception. La stratégie qu'il avait mise en place correspondait à un moment particulier, la guerre, et l'on ne songeait pas à en faire une nouvelle manière de gouverner dans la continuité. Au contraire, dans le monde de la presse, on continuait à s'appuyer sur les piliers habituels de la monarchie et l'on renforçait les prérogatives de la *Gazette* qui, en devenant la *Gazette de France* en 1762, se posait comme « l'organe officiel du gouvernement royal ». Adjointe aux Affaires étrangères, elle détenait un privilège de diffusion des nouvelles politiques. Afin de la rendre plus attractive, on se contenta d'augmenter sa fréquence de parution, qui passa à deux fois par semaine, et d'abaisser son prix de vente². En revanche, quand

1 Édmond Jean François Barbier, *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, Paris, Jules Renouard, 1847, vol. 4, p. 110-111.

2 Alfred Sirven, *Journaux et journalistes*, Paris, Cournol, 1866, p. 23-24.

il monta sur le trône, Louis XVI comprit vite tout ce que le monopole de la *Gazette de France* pouvait avoir de préjudiciable et il emboîta progressivement le pas à Moreau.

DES LIBELLES À LA PRESSE :
PRENDRE LE CONTRÔLE DU *COURIER DE L'EUROPE*

Toutefois, ce sont aussi les événements qui aidèrent Louis XVI à mettre au point une nouvelle stratégie, que nous nommerions aujourd'hui de « communication », au service de la monarchie. Robert Darnton¹ a suivi à Londres les libellistes de Grub Street, ces « Rousseau du ruisseau » qui seraient allés ruminer leurs frustrations au-delà de la Manche et auraient alimenté des libelles vengeurs. En cela, ils seraient les principaux acteurs de la désacralisation de la monarchie. Mais faisant suite aux travaux de Darnton, Simon Burrows² a montré que ces libellistes n'étaient pas aussi désespérés qu'on l'avait cru et que, loin d'être destinés au grand public, ces libelles étaient au centre d'un petit commerce très lucratif et servaient avant tout à faire chanter les puissants. Au début du règne de Louis XVI, la pratique ne s'était nullement ralentie et, même si le nouveau roi s'efforçait de ne laisser aucune prise à la calomnie, les libellistes trouvaient toujours de quoi se mettre sous la dent. On sait que Beaumarchais était l'un des agents habituels de la Couronne pour traiter avec Grub Street et qu'il avait racheté divers pamphlets pour empêcher leur diffusion. Mais ce que l'on sait moins, c'est que ces pamphlets ont fait des émules et que d'autres comparses de Grub Street ont créé un titre de presse : *Le Courier de l'Europe*. Ce journal londonien était l'œuvre d'un certain Samuel Swinton et d'un émigré français en Grande-Bretagne, Serre de la Tour. Son premier numéro parut le 28 juin 1776. Les informations critiques qu'il donnait sur la politique étrangère française inquiétèrent rapidement la Couronne qui

1 Robert Darnton, *Bobème littéraire et Révolution : le monde des livres au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1983.

2 Simon Burrows, *Blackmail, Scandal and Revolution, London's French Libellistes, 1758-1792*, Manchester, Manchester University Press, 2006.

tenta de le faire interdire en France¹. Il est vrai que le journal ne mâche pas ses mots quand il donne son point de vue sur la situation française. Dans son numéro du 12 juillet, il publie un écrit connu sous le nom de « document du Marly » :

Il existe deux pouvoirs intermédiaires entre le roi et le groupe que je viens de vous définir, qui sont... et un vieux ministre dont les charmes et la ruse combattant sans cesse, l'emportent tour à tour dans le boudoir ou dans le cabinet. Ces deux partis, également puissants près du maître (sans avoir l'air de se contrarier ouvertement) sont si diamétralement opposés dans tous leurs plans, que cette diversité d'intérêts met tous les jours un des deux partis à deux doigts de sa perte : en ajoutant le mauvais état des finances, l'enfance de la marine, et le bouleversement des troupes à ce tableau, vous aurez de notre administration une idée précise.

Le 16 juillet, le journal était interdit en France, mais Beaumarchais savait que, comme dans le cas des libelles, le seul moyen qui pouvait s'avérer efficace était une négociation financière. Il engagea donc les Affaires étrangères à passer un accord avec les rédacteurs du journal. C'est de cette manière que Théveneau de Morande², un collaborateur du journal, exilé français et pamphlétaire connu, fut embauché pour servir d'espion. Le journal devait alors servir à passer au ministère des informations qui pouvaient lui être utiles sur l'Angleterre. C'est du moins ce qu'affirme Gunnar von Proschwitz en expliquant que Vergennes ne connaissait pas l'anglais³. L'argument paraît fragile, puisque Louis XVI le maîtrisait parfaitement et n'avait aucune difficulté à le traduire. Il nous semble surtout que, comme au temps de l'*Observateur hollandais*, le *Courier* pouvait utilement diffuser la propagande que le ministère désirait. En 1781, la *Correspondance secrète* rapporte à ce propos :

La *Gazette de Cologne* et le *Courier de l'Europe* sont interdits. L'entrepreneur de cette dernière feuille se remue fortement pour obtenir, au prix d'un dévouement plus aveugle encore que par le passé, la révocation d'une proscription que lui a méritée un passage copié trop légèrement dans les libelles qui paraissent

1 Voir Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991, vol. 1, p. 284.

2 Voir Simon Burrows, *A King's Ransom : The Life of Charles Théveneau de Morande, Blackmailer, Scandalmonger and Master-Spy*, Londres, Continuum, 2010, p. 128.

3 Gunnar et Mavis von Proschwitz, *Beaumarchais et le Courier de l'Europe*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1990, p. 20.

soir et matin à Londres. On sait qu'au moyen de quatre mille exemplaires que la France lui achetait, il avait promis de ne parler qu'en notre faveur¹.

Par conséquent, les ficelles ressemblent fort à celles de 1755 : le recours à l'image de l'étranger donne plus de crédit aux informations qui y sont diffusées, d'autant plus que la liberté de la presse britannique était réputée. De la même manière, l'interdiction momentanée n'a pu que donner au journal un caractère sulfureux qui le rendait d'autant plus attrayant. C'est d'ailleurs ce dont se plaint Pidansat de Mairobert dans son *Espion anglais* :

L'explosion que ce papier étranger a causée ici en juillet, n'a pas peu contribué à lui donner de la célébrité. Les défenses que le roi avait faites à ses ministres mêmes de le recevoir, avaient merveilleusement augmenté la curiosité des amateurs, et depuis que le Conseil, plus prudent a imaginé qu'il valait mieux, en permettant d'introduire le *Courier de l'Europe* en France, modérer sa licence, que de lui laisser la faculté de l'accroître par une exclusion absolue et irrévocable, on s'est toujours flatté que cette feuille se ressentirait du pays de la liberté où elle est composée et serait plus piquante qu'une autre ; on s'est trompés à bien des égards. L'article des nouvelles de Paris est assez médiocre et très souvent faux².

Conséquence des polémiques autour du journal, il recueille rapidement le succès quand il reparait en France à partir du 1^{er} novembre 1776. Il aurait compté entre trois et quatre mille abonnés dès 1777³.

Confié à la censure de l'abbé Aubert, qui dirigeait la *Gazette de France*, le ton y était bien plus chaleureux que dans la feuille institutionnelle qui s'en tenait à l'énoncé des faits sans les commenter.

Louis XVI sembla saisir l'affaire du *Courier de l'Europe* pour développer, concernant la presse, une politique différente de celle de Louis XV. Ainsi, dans le même temps, il remettait en cause le privilège de la *Gazette de France* en permettant au *Journal des Savants* et au *Journal de Paris*, sur le point d'être créé, d'annoncer les ouvrages imprimés ou gravés⁴. La mainmise du gouvernement sur le journal britannique se traduisit

1 M. de Lescure, *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la Cour et la ville de 1777 à 1792*, Paris, 1866, vol. 1, p. 363.

2 *L'Espion anglais*, IV, lettre XX, p. 305-306, cité par Gunnar et Mavis von Proschwitz, *op. cit.*, p. 34.

3 *Ibid.*, p. 33.

4 Pierre Manuel, *La Police de Paris dévoilée*, vol. 1. Paris, 1790, p. 195-196.

par une mise en application des principes prônés par Stanislas. Quand le roi polonais faisait imprimer la liste de ses fondations, Louis XVI utilisait la presse pour construire son image de roi bienfaisant ; un stratagème d'autant plus efficace qu'il se répétait à chaque parution du périodique et que le *Courier de l'Europe* passait pour un titre sulfureux et indépendant puisqu'étranger.

Au premier titre, l'image du roi bienfaisant est celle d'un roi économe. Les questions fiscales ont en effet agité l'opinion durant le règne de Louis XV. Devant l'afflux de pamphlets, Louis XV avait finalement dû se résoudre à interdire l'impression et le colportage des écrits sur la réforme ou l'administration des finances par une déclaration royale du 28 mars 1764. Encore une fois, Louis XVI prit le contre-pied de la politique de son grand-père et son avènement au trône fut marqué par une certaine tolérance concernant ces écrits. Il laisse entendre, par ailleurs, qu'il n'a rien à en redouter. Dans le préambule de l'édit concernant le renoncement au don de joyeux avènement, enregistré le 30 mai 1774, il explique que le bonheur de ses sujets « dépend principalement d'une sage administration des finances » et qu'il consacrerait par conséquent ses premiers soins et sa première étude à cette administration¹.

Le *Courier de l'Europe* traduit bien cette préoccupation. Dans le numéro du 3 juin 1777, on peut lire :

Le bruit avait couru que le roi ferait cette année un voyage à Brest. S. M. n'aurait eu aucun cortège, 40 chevaux à chaque poste suffisaient pour la suite, la dépense de ses repas aurait été fixée, elle aurait même dispensé toutes les villes qui se trouvaient sur son passage de lui rendre les honneurs que la présence du Souverain semblait exiger.

Il était d'autant plus nécessaire de véhiculer l'image d'un roi économe que le document de Marly avait évoqué « le mauvais état des finances » françaises. Cette affirmation était particulièrement dommageable, puisque, fin 1775, on considérait que la situation des finances était satisfaisante et que l'on était parvenu à faire baisser les taux d'intérêt en remboursant une partie de la dette et en réduisant le déficit². Il s'agissait de ne pas effrayer

1 Sur cette question, on peut consulter Arnaud Decroix, *Question fiscale et réforme financière en France (1749-1789)*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2006, p. 305-308.

2 Jean-Pierre Poirier, *Turgot. Laissez-faire et progrès social*, Paris, Perrin, 1999, p. 280.

d'éventuels créanciers dans un journal au lectorat international. Il convenait également de faire mentir l'affirmation sur « l'enfance de la marine » contenue dans le même document, alors que la France s'apprêtait à porter secours aux insurgés dans la guerre d'Indépendance américaine. Qu'elle soit vraie ou fausse, l'annonce d'une visite du roi à Brest, l'un des principaux ports militaires du royaume, devait rassurer sur les capacités de la marine française tout en flattant le sentiment patriotique du lectorat français.

Mais l'image du roi économe se développe par la suite sans nécessité de répondre à des attaques antérieures. Les pages du journal accueillent, par exemple, les réformes du roi visant à réaliser des économies, comme dans le numéro du 5 août 1777 :

Arrêt du Conseil d'État du roi du 2 juillet, concernant l'administration de la loterie royale de France ; par lequel S. M. supprime les croupes et la place d'intendant, réduit le nombre des administrateurs à six, et diminue leur traitement ainsi que les remises du receveur-général : en même qu'elle augmente d'un second million le fond d'un million qui devait rester dans la caisse de la loterie pour la sûreté du paiement des lots.

Ce nouveau plan de réforme assure aux finances de S. M, une économie importante qu'on fait monter à plus de 120 000 livres par an.

Une pratique qui devient une habitude pour le journal concernant les réformes de ce type et qui se retrouve, nous le verrons, dans le *Journal de Paris*.

Pour parfaire le tableau, le roi économe avait besoin de s'incarner dans des anecdotes mettant en scène le roi bienfaisant. Son extrême sensibilité ne lui permettait pas de souffrir la misère ? Qu'à cela ne tienne, il partait secourir les indigents ! Appliquant les méthodes de Stanislas, il ne s'en vantait guère, mais savait comment le faire savoir ; ses sorties incognito n'étaient qu'un secret de polichinelle¹ que le *Courier de l'Europe* s'empressait également d'éventer. Ainsi, dans le numéro du 6 juin 1777, l'abbé Aubert, qui était aussi le censeur du journal, publiait un poème de sa main. Sans doute faut-il y voir un geste courtisan par lequel il signifiait, certes un peu lourdement, qu'il avait bien compris la consigne :

Un jour, sous un épais nuage
Cachant l'éclat de ses rayons
L'astre bienfaisant des saisons

1 Voir Aurore Chéry, « Louis XVI ou le nouvel Henri IV », art. cité.

Voulut à nos regards dérober son image.
 Jaloux de pénétrer librement jusqu'aux lieux
 Où languit en secret la nature indigente,
 De son front radieux la gloire éblouissante,
 Aux timides mortels eut fait baisser les yeux :
 Il crut en se déguisant mieux,
 Se mieux soustraire à leur hommage.
 Il se trompa (grand, petit, faible ou sage,
 Sans jouir de leur vue, on adore les Dieux).
 Des rayons, malgré lui, s'échappant de la nue
 Qui le tenait enveloppé,
 De tout œil attentif, par cet éclat frappé,
 La majesté du Dieu fut bientôt reconnue.
 Aux trésors éclos sous ses pas,
 On le sut distinguer encore...
 Ainsi, lorsque la jeune Aurore
 S'en vient embellir nos climats,
 Elle a beau tempérer l'éclat de sa présence,
 Tous les yeux en sont enchantés :
 Et les cœurs animés par la reconnaissance,
 La devineraient seuls à la douce influence
 De ses généreuses bontés.

Mais si le *Courier de l'Europe* était devenu un instrument de la propagande royale par accident, le *Journal de Paris* semble avoir été une véritable création du gouvernement ex-nihilo. Il se fit également une spécialité des louanges pour le Roi-Soleil des indigents et fut plus inventif encore pour leur donner des formes diverses.

LA CRÉATION DU JOURNAL DE PARIS

La culture du scandale au service du gouvernement

Le 1^{er} janvier 1777 était publié le premier numéro du *Journal de Paris*, le premier quotidien français. C'est en partie au profit de cette nouvelle publication que Louis XVI avait remis en cause le privilège de la *Gazette* en 1776, c'est assez dire quelle place de choix le gouvernement comptait lui réserver. L'idée originale serait née dès l'avènement de Louis XVI, en 1774. Un certain Pierre Farmain de Rozoi raconte qu'il

avait alors été sollicité par Vergennes et le duc d'Aiguillon, mais qu'on l'aurait finalement écarté, parce qu'il avait éventé le projet¹. Auteur d'un poème à la gloire de Louis XVI intitulé *Le Joyeux Avènement*, puis d'une pièce de théâtre à succès, *Henri IV, ou la bataille d'Ivry*, dans laquelle il comparait Louis XVI à Henri IV, Rozoi avait en effet bien des atouts pour devenir le serviteur idéal de la Couronne. Aussi, si les financements du journal restent énigmatiques (on a avancé le nom de Necker²), la bienveillance du gouvernement était plus qu'acquise lors de la publication du premier numéro du *Journal de Paris*. Que Louis XVI ait laissé Necker le financer, c'est probable, que Necker en ait finalement fait usage pour son image personnelle plus que pour celle du gouvernement et du roi, c'est peut-être aussi ce qui contribua à les brouiller. Toujours est-il que le nom du banquier genevois n'apparaît jamais officiellement parmi les fondateurs du journal. Toutefois, en tant que progressiste au service de l'État, il n'est pas étonnant que le quotidien l'ait révééré. En effet, la stratégie du journal semble avoir été de rassembler les progressistes qui louaient le gouvernement, de sorte qu'il passait pour une administration éclairée. C'est tout ce que Roederer a résumé en 1832 : « avant la révolution, il servait aux progrès des Lumières et surtout à ceux du gouvernement³ ».

En cela, le *Journal de Paris* tournait une nouvelle page du règne de Louis XV. Quand Choiseul et Moreau avaient mis en place une stratégie de diabolisation des philosophes, Louis XVI, à l'instar de Stanislas, devait faire l'unanimité parmi les philosophes et les progressistes. Toutefois, les philosophes mis en avant par le journal n'ont souvent pas d'idées très arrêtées, ni très subversives. Ils étaient généralement des partisans résolus d'un pouvoir exécutif fort. Pour s'en persuader, il suffit de s'intéresser à l'équipe qui a fondé le journal. Son principal fondateur est Antoine Cadet de Vaux, un apothicaire dont on n'a jamais réellement pu expliquer d'où lui était venue cette idée. Elle aurait pu, dit-on, lui être inspirée

1 Laurence Coudart, *La Gazette de Paris, un journal royaliste pendant la Révolution française (1789-1792)*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 47-48.

2 Voir *Dictionnaire des Journaux, op. cit.*, vol. 2, p. 618. À propos d'un ouvrage intitulé *Sur l'administration de M. Necker, par lui-même*, le rédacteur du *Journal de Paris* écrivait en 1791 : « Le *Journal de Paris* date son existence de l'entrée au ministère de M. Necker. » Or, s'il est vrai que le quotidien fait souvent l'éloge de Necker, le témoignage de Rozoi montre bien que l'idée était dans l'air au gouvernement avant Necker.

3 *Ibid.*

par ses amis agronomes Duhamel et Parmentier¹, mais il est également fort probable que l'idée préexistait et que Cadet de Vaux a simplement été sollicité pour la mettre en œuvre, de la même manière que l'avait été Rozoi auparavant. Passionné par les questions de salubrité publique, qui intéressaient très concrètement les Parisiens, il pouvait faire office de candidat parfait, d'autant que, n'étant ni journaliste ni homme de lettres, on pouvait en attendre une certaine docilité. De fait, il alla jusqu'à accepter de rédiger des mémoires sur les questions sanitaires sous l'autorité du lieutenant général de police Lenoir, de sorte que ses travaux étaient, dès leur conception, mis au crédit de la bienfaisance du roi. Son nom fut en effet associé à l'interdiction de l'usage alimentaire du cuivre et du plomb, à la migration des cimetières en dehors des villes, à l'organisation des comices agricoles et aux pommes de terre, toutes questions sur lesquelles Louis XVI se prononça et qui furent abondamment commentées dans le *Journal de Paris*. Quand Cadet les mettait en œuvre, c'est cependant « Vive le roi ! » que l'on criait² et quand il organisait les comices agricoles, ce sont des jetons d'argent représentant « Louis XVI vivifie l'agriculture » que l'on distribuait aux participants³. En échange de ces services rendus, le *Journal de Paris* fit la fortune de Cadet et il fut aussi nommé censeur royal en 1780. Il pouvait également se targuer d'être révérend comme un bienfaiteur de l'humanité. Le *Journal de Paris* en atteste lui-même en donnant, au fil du temps, une place croissante aux actes de bienfaisance dans ses colonnes et en lui consacrant, à partir de 1782, une rubrique propre. En d'autres termes, l'image du grand homme tendait à s'infléchir pour devenir celle de l'homme bienfaisant. Sous Louis XVI, le grand homme était avant tout celui qui méritait de la patrie en servant loyalement son monarque et en l'aidant à faire le bien de son peuple. Cette récupération conservatrice d'une mode qui pouvait s'avérer préjudiciable à la monarchie avait déjà été pointée par Thomas Gaetgens dans la série des grands hommes commandée par d'Angiviller⁴.

1 André Vaquier, *Un philanthrope méconnu, Cadet de Vaux (1743-1828)*, Franconville, Imp. Schiffer, 1972, p. 376.

2 Voir Antoine-Alexis Cadet de Vaux, *De l'économie alimentaire du peuple et du soldat*, Paris, 1814, p. 30.

3 Pierre-Marie-Auguste Broussonnet, *Exposé des travaux de la Société Royale d'Agriculture de Paris*, 1788, p. 14.

4 Thomas W. Gaetgens, « Les grands hommes illustres. Commande royale. De d'Angiviller à la Galerie historique de Versailles », dans Thomas W. Gaetgens et Gregor Wedekind

Dans ses débuts en tant que journaliste, Cadet de Vaux était assisté par toute une équipe comprenant notamment Olivier de Corancez et Louis d'Ussieux qui étaient fidèles à l'exigence de progressisme. Le premier passait pour un fervent défenseur de Jean-Jacques Rousseau¹. Quant au second, c'était un agronome, proche des encyclopédistes et lui aussi ami de Parmentier. Enfin, Jean Baptiste Antoine Suard, le plus renommé des quatre, apportait son aura de nouvel Académicien. Il faisait presque figure de symbole du nouveau règne. Proche ami des encyclopédistes, il avait été élu à l'Académie française en 1772, mais Louis XV avait alors invalidé son élection. Ce n'est qu'à l'avènement de Louis XVI qu'il avait pu y entrer et qu'il avait alors été nommé censeur royal. Ses écrits politiques traduisent son attachement à un pouvoir exécutif fort².

Malgré les attaques dont étaient souvent victimes ces nouveaux entrants dans le monde du journalisme, le *Journal de Paris* connut un grand succès dès ses premières publications. Il aurait compté plus de 2 500 abonnés dès l'année de sa création³, les lecteurs étant probablement attirés par la promesse d'être informés rapidement. Mais son succès doit certainement également beaucoup aux recettes héritées du *Spectator*. La mise en scène de la bienfaisance de Louis XVI confère en effet ici à un art et prend les formes les plus diverses. L'influence la plus directe du *Spectator* peut se lire dans le pseudo-courrier des lecteurs qui mettaient en scène quelques personnages hauts en couleur. L'un d'entre eux se prétendait marin et adoptait un idiolecte censé correspondre à son état, alors que ses propos n'avaient que peu de liens avec la marine. Marin mais amateur d'art, ses lettres étaient autant de louanges adressées à la politique artistique du comte d'Angiviller, un proche ami de Louis XVI. Le 4 mars 1777, il célébrait notamment la création d'un muséum, une idée « digne d'un prince ami des arts, et du ministre éclairé qui y préside ». Le 30 mars, c'est une autre initiative du même qu'il salue avec une lettre sur les commandes de peinture d'histoire de la direction des Bâtiments. En se présentant comme marin, l'auteur de ces lettres

(dir.), *Le culte des grands hommes (1750-1850)*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2010, p. 135-171.

1 Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journalistes*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, vol. 1, p. 250.

2 Jean Sgard (dir.), *op. cit.*, vol. 2, p. 759.

3 *Ibid.*, p. 616.

conférait à la politique artistique du ministre de Louis XVI un caractère populaire et patriotique propre à assurer la renommée du monarque. Le véritable auteur de ces lettres était très vraisemblablement le peintre Antoine Renou¹. Dans la mesure où il avait aussi été le peintre officiel de Stanislas Leszczyński de 1760 à 1766, on peut comprendre que Renou ait été familier de ces procédés affectionnés par le roi polonais.

Mais, allant plus loin encore que l'humour inspiré du *Spectator*, le *Journal de Paris* semble avoir également cultivé une culture du scandale qui l'aidait à conserver un caractère subversif aux yeux du public. D'une part, comme le *Courier de l'Europe*, le *Journal de Paris* a connu des périodes d'interdiction : en 1777, il cesse de paraître au bout de trois semaines pour mieux reparaître dès le 29 janvier. Il en va de même en 1785 avec une interruption du 4 au 27 juin. Nous avons vu comment l'interdiction temporaire qui avait frappé le *Courier* avait surtout contribué à éveiller l'intérêt des lecteurs. La pratique connaît plusieurs exemples sous le règne de Louis XVI et ce qui pourrait, au premier abord, passer pour la faiblesse d'un gouvernement « désacralisé », semble plus complexe que cela. C'est Beaumarchais qui avait conseillé la tractation avec les auteurs du *Courier de l'Europe* suite à l'interdiction, c'est lui que l'on retrouve régulièrement présent dans les pages du *Journal de Paris* et c'est la très brève interdiction de son *Mariage de Figaro* qui a précédé le succès que l'on sait, si bien que l'on peut se demander s'il ne s'agissait pas d'un stratagème dont l'auteur était familier et même s'il n'avait pas encouragé le gouvernement à en faire usage quand il pourrait le juger nécessaire. Face à des interdictions dont les motifs semblent souvent spécieux et vagues, il faudrait sans doute s'interroger sur les bénéfices réels qui en ont été retirés. Il s'agit à chaque fois d'attirer l'attention, ou de se servir de ce qui a attiré l'attention du public, pour ensuite divulguer un message favorable au gouvernement.

Le caractère subversif du journal est également entretenu par des éléments plus discrets qui donnent au lecteur le plaisir de résoudre des énigmes. Par exemple, le 11 février 1777, une notice de livre, d'apparence anodine, *Histoire de la reine Marguerite de Valois, première femme du roi Henri IV par M. A. Monger, chanoine régulier, bibliothécaire de l'abbaye Saint Jacques de Provins*, cache en fait un véritable réquisitoire pour la

1 Voir la notice que lui consacrent Nicole Brondel et Paul Benhamou dans Jean Sgard (dir.), *op. cit.*, vol. 2, p. 679-680.

rupture du mariage de Louis XVI auquel la reine n'avait pas encore donné d'enfant.

Malgré des dehors sulfureux, le *Journal de Paris* exalte essentiellement la bienfaisance du roi (et, partant, de la reine une fois devenue mère) qui, puisque cette vertu est devenue l'idéal ultime, ne peut être que le *primus inter pares*. Les 12 et 15 juin 1779, on y vante ainsi des estampes illustrant la bienfaisance du roi et de la reine. Le 7 octobre de la même année, on donne le compte rendu d'un ouvrage de M. Hollier intitulé *Le Règne de la Bienfaisance et la fête de Saint Louis*. Le 8 septembre 1780, c'est un ouvrage que l'on annonce : *À la bienfaisance de Louis XVI, stances par M. Gauthier de Bezornay*. Les comptes rendus du Salon de peinture et de sculpture n'échappent pas non plus à cette bienfaisance omniprésente et, le 27 septembre 1779, la description du buste de Louis XVI par Pajou qui y est exposé s'accompagne de cette remarque : « Un honnête citoyen a attaché, sans être vu, au bas de ce buste, une bande de papier sur laquelle on lit : *Louis le bienfaisant*. Ce bon et fidèle sujet ne craint point d'être démenti par la Nation. »

On annonce également le sujet du prix de posée de l'Académie française le 27 août 1779 : « La Servitude abolie dans les domaines du Roi, sous le règne de Louis XVI. »

Jusque dans le courrier des lecteurs (mais s'agit-il de véritables lecteurs ou d'émules du marin ?), on la retrouve. Le 30 octobre 1779, une lettre sur l'École nationale des orphelins d'Issy ne manque pas de mentionner le roi et la reine parmi ses donateurs.

Les naissances successives des enfants du couple royal sont toujours l'occasion d'odes diverses, de descriptions élogieuses des réjouissances organisées par la monarchie, de relations des visites à Paris du roi et de la reine dans lesquelles on reproduit les actions bienfaites auxquelles elles donnent lieu. Le 7 février 1779, on mentionne ainsi les mariages financés par la reine suite à la naissance de Madame Royale.

L'année 1784, qui s'ouvre sur un hiver particulièrement rigoureux, marque la recrudescence de ces actes de bienfaisance qui submergent littéralement le journal. C'est ce dont témoigne, le 11 mars 1784, la publication dans la rubrique Bienfaisance d'une « lettre sur la multiplication des actes de bienfaisances à l'imitation du roi ».

De la même manière, on a toujours recours à la figure de l'étranger pour dispenser des compliments prétendument plus objectifs. Le

15 septembre 1777, c'est un certain Nieman, Hollandais, qui fait l'éloge de Louis XVI et qui nous renvoie tout droit à l'*Observateur hollandais* de Moreau. Ce Nieman écrit entre autres :

Quand je lis les Actes publiés du règne de votre jeune Monarque, voici l'idée qu'ils me donnent du Conseil auquel il préside. Je me figure un bon père de famille qui a appelé auprès de lui ses parents et ses amis pour les consulter sur ce qu'exige le bien de ses enfants. Je ne puis, sans attendrissement, arrêter mon imagination sur ce spectacle, et il faut que votre prétendue sensibilité, à vous autres Français, ne soit irritable que par les plaisirs frivoles, si vous voyez de sang-froid la quantité de règlements paternels que vous devez à Louis XVI, et la manière touchante dont il discute ses volontés avec ses sujets.

Il enchaîne en saluant l'édit sur l'interdiction du plomb et du cuivre à usage alimentaire dont la nocivité avait été reconnue par Cadet. Est-ce lui aussi qui se cache derrière Nieman ? La chose est envisageable.

Ce recensement n'est bien évidemment pas exhaustif, mais cette version minimaliste permet à elle seule de comprendre à quel point l'éloge de la bonté de Louis XVI pouvait être envahissant, et ce d'autant plus que l'image du roi bienfaisant alternait, de même que nous l'avons vu pour le *Courier de l'Europe*, avec celle du roi économe. Le 21 juillet 1779, on reproduit un « édit du Roi pour continuer à remplir les vues d'ordre et d'économie ». Le 30 août 1780, c'est un « édit sur le retranchement des dépenses dans la Maison du Roi » que l'on proclame suivi, le 2 septembre de l'annonce de la parution d'une *Épître au Roi, à l'égard des réformes de sa Maison*.

Une rubrique « Administration » est créée, dans laquelle on peut trouver ce type d'informations : « Aliénation des domaines du Roi pour préserver son peuple de nouveaux impôts » le 1^{er} février 1781.

Cette image prend d'autant plus de relief dans un journal qui, parallèlement, se met également à multiplier les annonces d'ordre financier. À partir du 31 octobre 1780, il indique ainsi le lancement d'emprunts, qu'il s'agisse d'emprunts sous forme de loterie ou d'emprunt en rentes viagères. À la sortie de la guerre, si l'on pouvait s'interroger sur la santé financière de la France, la proclamation si enthousiaste des vues économes du roi pouvait séduire les investisseurs.

LOUIS XVI, PROTECTEUR DE LINGUET

Avec le *Journal de Paris*, Louis XVI est donc parvenu, selon ce qu'on lui avait enseigné, à faire admettre comme une évidence sa légende dorée. Il s'agissait toutefois d'une initiative conjointe du roi et du gouvernement. S'il est certes préférable que le chef de l'État ne travaille pas contre son gouvernement, Louis XVI n'aimait pas non plus qu'un ministre se sente trop confortablement installé à sa place, comme en témoigne la grande instabilité gouvernementale qui caractérise le règne. Il avait donc besoin d'un organe de presse qui puisse agir pour lui seul en l'absence de toute solidarité gouvernementale. Peut-être s'est-il plu à jouer les journalistes lui-même, à l'instar de son frère, le comte de Provence¹, mais il est en tout cas plus certain qu'il s'est appuyé sur l'un des journalistes les plus en vue du temps : Simon-Nicolas-Henri Linguet. Il le soutint à plusieurs reprises quand il était en difficulté. À première vue, le goût du paradoxe cultivé par Linguet, sa facilité à se faire des ennemis par son ton pamphlétaire qui attaque de toute part, aurait de quoi refroidir un chef d'État, mais, outre sa popularité, le journaliste avait de nombreuses qualités propres à lui gagner la sympathie du roi. Il n'est pas exclu que, comme Morande, il ait d'abord été considéré comme un danger qu'il fallait empêcher de nuire en l'achetant, mais, encore une fois, ses idées avaient tout pour plaire à Louis XVI : plus encore que Suard, Linguet défendait l'idée d'un pouvoir exécutif tout puissant si bien que ses ennemis, après la publication de sa *Théorie des lois civiles* en 1767, l'accusaient d'être un admirateur de tyrans².

C'est au début du règne de Louis XVI qu'il commença sa carrière de journaliste. Panckoucke lui proposa alors de prendre en charge le *Journal de politique et de littérature*³. Cependant, Linguet ne faisait pas partie des protégés de Miromesnil et de Vergennes, et comme il attaquait l'Académie française et suscitait ainsi l'animosité des autres éditeurs, les

1 Voir notamment Eugène Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, 1866, p. 322.

2 Benjamin Paskoff, *Linguet, Eighteenth-Century Intellectual Heretic of France*, New York, Smithtown, 1983, p. 7-8.

3 Eugène Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, Paris, 1859, vol. 3, p. 333.

deux ministres lui retirèrent finalement le journal en 1776¹. S'exilant à Londres, il publia, en janvier 1777, un pamphlet contre Vergennes : *Lettre de M. Linguet à M. le Comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères*², et créa, en mars, les *Annales politiques, civiles et littéraires* qui rencontrèrent vite le succès et dont le premier numéro était dédié à Louis XVI... Une attention qui a vraisemblablement porté ses fruits.

Dans son pamphlet contre Vergennes, il évoque le despotisme ministériel qui, selon lui, perd la France, et « ce Divan corrompu, qui maîtrise le trône et le rend inaccessible aux pleurs de ses sujets³ », mais nullement un despotisme qui pourrait être le fait du roi.

A-t-on alors cherché à le faire taire comme Morande (il promettait de multiplier les pamphlets contre l'administration⁴) ou, au contraire, le roi a-t-il voulu s'attacher un journaliste qui savait le flatter comme il l'entendait ? Il est possible que la première raison ait prévalu pour Vergennes, qui s'était abonné au journal sous un faux nom, et que la seconde ait plutôt motivé le roi. Quoi qu'il en soit, dès le 10 avril 1777, la *Correspondance secrète* rapporte :

On m'assure en ce moment que notre ministère a offert 6 000 livres de pension au sieur Linguet, sans doute à des conditions ; mais je ne crois pas encore à cette nouvelle. Toutefois, on a permis la distribution de ses *Annales politiques*, jusqu'à ce qu'on y trouve du répréhensible, ce qui ne tardera pas⁵.

Or, il n'en est rien. Linguet se serait-il soudainement assagi ? Manifestement pas, mais s'il est probable que Vergennes a gardé une dent contre le journaliste, Louis XVI semble au contraire apprécier ses écrits de plus en plus. La *Correspondance secrète* poursuit le 23 février 1778 :

Le chef de la magistrature a dit au lieutenant de police qu'il fallait interdire l'entrée du *Journal* de Linguet : « Monseigneur, quand vous me remettrez un ordre de la main du roi, je le ferai. – Mais n'ai-je pas le droit ? – Monseigneur, c'est un tel ordre qui a permis l'introduction ; il m'en faut un semblable pour y contrevenir⁶ ».

1 Darline Gay Levy, *The Ideas and Careers of Simon-Nicolas-Henri Linguet*, Chicago, University of Illinois Press, 1980, p. 174.

2 Darline Gay Levy, *op. cit.*

3 *Lettre de M. Linguet à M. le Comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères en France*, Londres, 1777, p. 49.

4 Darline Gay Levy, *op. cit.*, p. 187.

5 *M. de Lescure, Correspondance secrète ...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 44.

6 *Ibid.*, p. 141.

C'en est au point que, lorsque Linguet demande à revenir en France, Vergennes se sent contraint d'accepter. On lit toujours dans la *Correspondance secrète*, le 10 décembre 1778 : « Le Roi, après avoir lu le numéro 28 des *Annales* de Linguet, a dit : "Cet écrivain m'apprend mon catéchisme, et je ne le savais pas encore. Je n'ai jamais lu avec tant d'intérêt que quand je lis Linguet"¹. »

Par conséquent, plus que pour *Le Courier de l'Europe* et *Le Journal de Paris*, Louis XVI aurait fait du cas Linguet une affaire personnelle, au point de l'imposer contre le Parlement et surtout contre son propre ministre, Vergennes. Le seul censeur de Linguet était le lieutenant général de police Lenoir². Il avait toute la confiance du roi au point de devenir l'un de ses informateurs particuliers³. Linguet se battait certes sur tous les terrains, attaquant entre autres les parlementaires, les Académiciens, les ministres, les physiocrates ou encore les abolitionnistes de l'esclavage, mais il finissait toujours par encenser le roi. Il pensait en effet que l'absolutisme était seul capable de protéger le peuple contre tous les ennemis qu'il ne cessait de lui désigner. En protégeant Linguet, Louis XVI donnait un exemple du caractère absolu de son pouvoir. De même que Louis XV en son temps, en imposant Linguet, son « parler vrai » et ses pamphlets à ceux même qu'il critiquait, Louis XVI remettait en cause le monde exagérément policé du courtisan et se fabriquait une image d'anti-courtisan⁴. Et en effet, étant le roi, il n'avait nul besoin d'être courtisan et tout devait se régler selon lui, c'est ce qu'il rappelait utilement aux différentes institutions que Linguet attaquait. D'autre part, suivant toujours le modèle de Louis XV, Louis XVI n'avait qu'une confiance limitée en ses ministres et c'est pourquoi il a toujours cherché à entretenir, en parallèle, un réseau d'informateurs secrets, à l'instar du marquis de Pezay dès le début de son règne.

Pour autant, le caractère absolu du pouvoir du roi ne se justifiait que si tous les acteurs étaient équitablement exposés à la menace de son bon vouloir. Trop protégé, il est possible que Linguet se soit lui-même cru tout-puissant. Il est en effet arrêté le 27 septembre 1780, alors que,

1 *Ibid.*, p. 249.

2 Darline Gay Levy, *op. cit.*, p. 200.

3 Robert Muchembled, *Les Ripoux des Lumières. Corruption policière et Révolution*, Paris, Seuil, 2011, p. 501.

4 Sur ce sujet, voir Bernard Hours, *Louis XV et sa Cour*, Paris, PUF, 2002, p. 133-137.

après s'être installé à Bruxelles, il revenait passer un séjour en France pour régler des affaires. Linguet expliqua qu'il avait « les plus fortes raisons de croire que ce nouveau coup partait du ministère, et non pas du roi¹ », ce qui laisse supposer qu'il avait eu, personnellement, certaines marques de confiance de la part de Louis XVI. C'est donc au roi lui-même qu'il décide d'adresser ses *Mémoires sur la Bastille*, publiés en 1783 : « Eh bien, calomniateurs audacieux, qui auriez réussi à m'enlever l'estime du protecteur que la nature et la providence m'avaient donné, c'est à ses pieds que je vous cite : je vous dénonce à son âme honnête et franche que vous avez trompée². »

La nécessité de son embastillement aurait été dictée par certains de ses écrits qui compromettaient la diplomatie française. C'est du moins ce que lui-même soupçonne d'après les bruits qu'on lui a rapportés. Il mentionne des « mémoires capables d'attirer à la France des réclamations embarrassantes, ou du moins d'en réveiller le désir³ ». Il est vrai que ses papiers ont été saisis à Bruxelles.

Toutefois, les suites données à l'affaire Linguet ont de quoi surprendre. La vision apocalyptique de la forteresse véhiculée par ses mémoires est réputée avoir beaucoup contribué au mythe qui s'est, bien évidemment, amplifié après le 14 juillet⁴. La destruction de la Bastille y était mise en scène dès le frontispice qui représentait

la statue de Louis XVI, avec les attributs de la royauté, élevée au milieu des débris d'un château à moitié ruiné, qui est censé représenter la Bastille. Ce prince tend les mains avec bonté vers les prisonniers qu'il vient de délivrer [...]. Sur le piédestal on lit l'inscription très noble indiquée par le *Courier du Bas Rhin*, à Louis XVI, sur l'emplacement de la Bastille⁵.

D'où venait cette idée de Linguet, était-elle si nouvelle et si révolutionnaire qu'elle le parut par la suite ? À vrai dire, il semble surtout qu'il s'agisse d'une idée dans l'air du temps. Dans le numéro du 19 mars 1782, le *Courier de l'Europe* rapporte que Louis XVI se serait intéressé à la situation des prisons dès 1777 :

1 Simon Nicolas Henri Linguet, *Mémoires sur la Bastille*, Bruxelles, 1783, p. 10.

2 Simon Nicolas Henri Linguet, *op. cit.*, p. 24.

3 *Ibid.*, p. 25.

4 Sur cette question, voir Monique Cottret, *La Bastille à prendre. Histoire et mythe de la forteresse royale*, Paris, PUF, 1986, p. 119-126.

5 Simon Nicolas Henri Linguet, *op. cit.*, p. III.

le zèle de l'abbé de Besplas, Aumônier de Monsieur, qui, prêchant devant le Roi en 1777, le Discours de la Cène, a exposé aux yeux du jeune souverain les objets les plus intéressants pour l'humanité, il fixa surtout son attention sur les cachots. Le monarque, vivement ému, désira que son ministre des finances s'en occupât ; environ deux mois après, les offices des receveurs des domaines ayant été supprimés, 300 000 livres d'économie provenant de ce retranchement, furent appliqués à la reconstruction des prisons de ce royaume ; et depuis ce moment l'administration n'a point cessé de s'occuper de cette partie importante.

D'autre part, dès 1784, un certain Corbet, architecte-inspecteur de la ville de Paris, proposait un projet de place Louis XVI sur l'emplacement de la Bastille, son plan est conservé au musée Carnavalet. Soit Corbet y avait été encouragé par la publication de Linguet l'année précédente, ce qui prouve qu'elle avait circulé sans grande difficulté dans le royaume, soit il savait que cette idée serait bien accueillie par Louis XVI, parce que le roi avait précisément déjà envisagé de détruire la Bastille. La première hypothèse semble accréditée par le nombre de publications qui ont voulu répondre à Linguet. En 1783, Mirabeau publie à Londres un ouvrage sur Vincennes en écho à celui de Linguet sur la Bastille : *Mémoires d'un prisonnier d'État sur l'administration intérieure du Château Royal de Vincennes*, pour servir de suite aux *Mémoires sur la Bastille* publiés par M. Linguet. On envisageait d'ailleurs la destruction du donjon et, à cet effet, il fut fermé dès l'année suivante. Puis, en 1784, c'est la publication par Antoine Servan d'une *Apologie de la Bastille* « pour servir de réponse aux *Mémoires* de M. Linguet sur la Bastille ». Quant à la seconde hypothèse, il est bon de noter que le mythe d'un Louis XVI tenant ferme à la Bastille provient essentiellement d'une anecdote relatée par Madame Campan : « Au monologue de Figaro, dans lequel il attaque diverses parties de l'administration, mais essentiellement à la tirade sur les prisons d'État, le roi se leva avec vivacité et dit : "C'est détestable, cela ne sera jamais joué : il faudrait détruire la Bastille pour que la représentation de cette pièce ne fût pas une inconséquence dangereuse [...]". »¹ Or nous savons quel crédit il faut accorder aux mémoires de Campan et il faudrait, par ailleurs, questionner les véritables intentions de Louis XVI quant au *Mariage*

1 Jeanne Louise Henriette Campan, *Mémoires sur la Vie de Marie-Antoinette*, Paris, Firmin-Didot, 1849, p. 203.

de Figaro dans la perspective de la culture du scandale que nous avons évoquée¹.

Toujours est-il que Louis XVI et Linguet sont restés en très bons termes après la publication du pamphlet. Ainsi, en 1788, Linguet dédie encore au roi sa *France plus qu'anglaise*, dans laquelle il fait à nouveau l'apologie du monarque. En 1792, il était toujours l'un de ses conseillers occultes comme en atteste les accusations portées contre Linguet en 1794. Une lettre de Linguet retrouvée dans l'armoire de fer est en effet mentionnée dans son acte d'accusation : « le nommé Linguet, d'après le style de sa lettre et les avis perfides qu'elle renferme, ne peut être regardé que comme un des plus intimes conseillers du traître Louis Capet² ». Malgré ses protestations, Linguet n'échappa pas à la guillotine. Il est vrai qu'il avait si longtemps publiquement soutenu Louis XVI que la fable de son républicanisme paraissait difficile à croire, mais le journaliste n'en était pas à un paradoxe près.

En conclusion, les exemples du *Courier de l'Europe*, du *Journal de Paris* ou encore de Linguet montrent que la monarchie était loin d'être en retrait dans la bataille de l'opinion et que, au contraire, elle avait mis en place un véritable arsenal de guerre auquel elle ne s'était pas privée d'avoir recours. Par là, nous pouvons aussi constater que la désacralisation n'était pas alors au centre des problématiques, non pas par négligence, mais parce qu'elle ne paraissait tout simplement pas pertinente dans le contexte de la fin du XVIII^e siècle. Pour parer la recrudescence des libelles et le chantage qu'ils occasionnaient, on préférait promouvoir un roi bienfaisant dont la popularité générale devait ôter tout crédit à la médisance. Si une telle logique contient sa part de naïveté, elle a néanmoins longtemps prouvé son efficacité et nous a même légué une légende dorée de Louis XVI dont l'aura est loin de s'être totalement estompée.

Mais cette popularité aura été jusqu'à griser un Louis XVI qui, sous-prétexte d'absolutisme, en est devenu jaloux et n'a pas hésité à jouer contre son propre gouvernement. Ce procédé suicidaire vient compléter

1 Un contemporain comme La Harpe n'y a vu qu'une attaque du gouvernement qui, au fond, ne différait pas beaucoup des écrits de Linguet : « Une grande moitié n'était que la satire du gouvernement [...]. Mais j'étais loin d'imaginer que le gouvernement pût consentir qu'on lui adressât de pareilles apostrophes en plein théâtre », cité par Félix Gaiffe, *Le Mariage de Figaro*, Paris, 1928, p. 88-89.

2 Henri Alexandre Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris avec le journal de ses actes*, Paris, Hachette, 1881, vol. 4, p. 345.

un engrenage vicieux que les historiens ont récemment mis au jour. Entre les libellistes chanteurs de Grub Street décrits par Simon Burrows et la police de la librairie corrompue retracée par Robert Muchembled, Louis XVI ne s'est pas contenté du rôle de victime, il n'a pas été le « faible roi » du roman national. Défendant sa position de monarque absolu, il a cru pouvoir se faire marionnettiste, mais n'avait manifestement pas toutes les cartes en main.

Aurore CHÉRY
Université Lyon III –
Jean-Moulin – LARHRA